



## Assurance-vie (séparation ou divorce)

Par **Marinette06**, le **22/04/2016** à **15:33**

(re) bonjour

Quelqu'un pourrait-il répondre à ma question posée ce matin?  
Je vous remercie.

-----

Bonjour

En cas de divorce, pourriez-vous me dire si l'assurance-vie que j'ai placée depuis 10 ans avec le nom de mon fils comme seul bénéficiaire devra être partagée?

Je n'ai pas de contrat de mariage et c'est uniquement moi qui ai versé l'argent.

Nous possédons 2 biens immobiliers (appartements) au cas où cela aurait de l'importance pour apprécier ma question.

Je vous remercie pour votre réponse.  
Cordialement